ninpx

REQUETE

ADRESSÉE

A MONSEIGNEUR

LE DUC D'ORLÉANS,

Par les demoiselles de Launay, Latierce, Labacante, & autres, pour obtenir l'entrée du Palais Royal, qui leur a été interdite.

A MONSEIGNEUR,

*MONSEIGNEUR LE DUC D'ORLÉANS, premier Prince du Sang, & en son absence, à Monsieur LE COMTE DE LA TOUCHE, Successeur aux Office & Pratique de Monsieur LE MARQUIS DUCRET *, Chancellier du Prince, & en cette qualité ledit Monsieur de la Touche, premier Inspecteur de Police du Palais Royal; & Juge Souverain en cette Partie.*

SUPPLIENT humblement Latierce, Labacante, Saint-Maurice, fille mineure de Dupeigne, Coëffeur, & soutenue par Jacquot, Marmiton de Huré, Traiteur; Thevenin, dite l'As-de-Pique; la Montpensier, ancienne Directrice de Spectacles; & autres filles coureuses, Actrices des Variétés, Danseuses des Beaujolois, & autres; toutes procédantes sous l'autorité de Marie Langlois, cessionnaire de son fonds, sis à Paris, rue de Chartres: Therese Masson, établie aussi

* Grand Politique, mauvais Ecrivain, & meilleur Courtisan.

rue de Chartres, & tenant Magasin à prix fixe & avec garantie ; Marie Labady, ancienne Marchande Parfumeuse, vétérante & aspirante à la retraite fondée à Bicêtre par Sire Mercure ; Jeanne Destival, commerçante, rue Traversiere; Marie Macare, tenant vieilles Etoffes, rue Neuve-des-Petits-Champs; Alexandrine de Launay, rue Croix-des-Petits-Champs, & Julie Delormé, négociant le bien bourgeois, leurs tutrices & leurs curatrices.

Disant que pleurant depuis quatre mois l'absence d'un Prince chéri, & ne se livrant qu'à regret aux charmes d'un commerce dont la facilité s'accréditait par les regards bienfaisans de son Altesse, elles ne devaient pas soupçonner que des Ministres rigoureux, des prétendus ordres de leur protecteur, jaloux vraisemblablement des larmes qu'elles repandaient pour son retour, abuseraient de leur pouvoir & leur fermeraient une barrière qui leur était ouverte.

Cet abus formel, Monseigneur, contraire à vos volontés & aux bonnes moeurs, jette la consternation dans l'ame des Suppliantes. C'est à vous seul, à vous qu'un souffle favorable de tout tems a tourné vers elles, à prononcer sur leur cause. Envain, quoique

éloigné, voudriez-vous ne pas être compétent pour les juger ! Votre abſence, Monſeigneur, n'exile point votre intégrité.... Quand, au temple de Cythere, il s'eleve quelques débats, c'eſt à l'Amour à les juger.

FAITS.

Les ſiècles derniers ſe ſont choiſis pour modèle l'Hiſtoire Romaine, & ont puiſé des preuves de valeur dans l'Hiſtoire Ancienne ; de même, Monſeigneur, les Suppliantes s'en rapportent à la bonne-foi de Marie Labady, vétérante, & dont les hauts faits ſont connus dans les annales de votre maiſon.

Marie Labady, l'une des ſuppliantes, vous jure, par Vénus, que durant le régne de votre Pere, dont la mémoire eſt chère à tout Français, & ſur-tout aux ſuppliantes, l'entrée de ſon Palais lui était libre... Que ſous ſon régne il n'a jamais coupé l'aîle à aucun des Amours, & que leur mère les fixait auprès de lui un inſtant, & dirigeait enſuite leur volée ſur ſes ſujets les plus courtois.... Marie Labady aſſure ce fait.... Vous ne l'avez jamais démenti, Monſeigneur !.. *Talis Pater, talis Filius.*

Votre ayeul, ſi reſpectable & ſi reſpecté, a terminé ſes jours loin du faſte & de la Cour, & vous a abandonné ce Palais qui faiſaient les délices de la plus plupart des Suppliantes, & ce Jardin qui fixe l'Europe entière. Votre ayeul, avant de mourir, a regretté cette allée majeſtueuſe qui protégeait la fourberie, aiguillonnait la politique & dérobait les careſſes du vieillard; mais il ſavait que les Suppliantes, toujours jeunes, aimables, étaient les Déeſſes du temple qu'il avait abandonné, & que chaque jour, en leur honneur, elles faiſaient brûler un encens précieux; il le ſavait, & il eſt mort content.. Les Suppliantes l'ont pleuré... leurs larmes ſont ſincères!...

Ainſi que toute la France, Monſeigneur, vous avez donné des pleurs à votre illuſtre Auteur. Vous avez en tout ſuivi ſon exemple, & quoique vivant, vous êtes immortel comme lui. Vous avez reconnu les Suppliantes pour divinités de ces ſuperbes monumens, l'honneur de l'architecture françaiſe & l'école de l'agiotage! Vous étiez alors témoin de leur félicité, & ſi toutes ne portaient point à vos pieds le tribut de leur hommage, vous permettiez qu'elles s'en dé-

dommageaſſent par l'aſpect de mille Anglais qu'elles apprivoiſaient à la courſe, & dont elles gagnaient les paris ſans mettre au jeu.

Dans ces momens fortunés où le ſoleil ſe levait pur & ſerein pour les Suppliantes, & où vos regards, Monſeigneur, daignaient en leur faveur ſe joindre aux rayons de cet aſtre bienfaiſant, la France! la France!... ah! Monſeigneur! les Suppliantes ſont femmes & il faut ici une ſuſpenſion!... Vous leurs fûtes ravi.... Le bon citoyen, le vrai patriote.... Les Suppliantes ſe tairont encore. Vous partîtes... Vénus pleura moins la mort d'Adonis qu'elles ne pleurent votre retraite; leurs cœurs preſſentaient déjà que votre abſence leur feraient funeſte.

Tout votre Palais était dans le deuil, Monſeigneur, & les Suppliantes qui en ſont le plus bel ornement, triſtes, affligées, fixaient ſur le prix de leur douleur, le prix de leurs charmes. Les amateurs ne réſiſtaient point à cette marque de ſenſibilité; & l'or qu'ils prodiguaient aux belles pleureuſes, mettait le comble à leur triſteſſe.

Trois mois s'écoulèrent ainſi, & pendant trois mois, les Suppliantes gémirent, & ſoupiraient après le retour de Monſeigneur: Mon-

ſeigneur n'eſt point revenu; & le crime le plus atroce, crime dont aucune hiſtoire, ſoit Arabe, Anglaiſe, Italienne, Polonaiſe, Syriaque ou Turque, n'offre aucun exemple, a été commis.... où? dans le Palais du Prince.... ſur qui...ſur les Divinités! Par quels perſonnages, grands Dieux? Par les émiſſaires de Son Alteſſe.

Le valet eſt puiſſant en l'abſence du maître. Un homme! faut-il le nommer? Oui, Boileau le dit....

Un chat eſt un chat, & Rollet un fripon. Un nommé le Brun, Collecteur des maiſons adjacentes au Palais Royal, ſinge mal aviſé, & le traître de la Tragédie, a épuiſé toutes les mains des Artiſtes, pour faire écrire les noms des Suppliantes, peindre leurs figures, & graver leurs tournures, a recueilli les différens portraits, en a fait une œuvre complete, & l'a ſoumis à la cenſure foudroyante de quatre Cerberes, vêtu de bleu, qui ne gardent pas la porte des Enfers, mais celles du Jardin enchanté, & leur a dit.... Ne laiſſez entrer ici aucune des P.... qui ſont ici repréſentées.

P*****...... Ah! Monſeigneur! cette ſeule expreſſion allarme la pudeur des Suppliantes...

Faut-il

Faut-il qu'en votre abſence elles ſoient expoſées à un affront auſſi ſanglant?....

Ce n'eſt pas encore tout...... les quatre Exempts n'ayant pas trois gueules, il eſt vrai, mais armés d'énormes bâtons, & cuiraſſés de ſifflets perçans, ne ſuffiſaient pas pour exécuter les ordres du ſévère Collecteur: les Suppliantes pouvaient encore tromper ſa vigilance, & ſemblables à la ſouris qui, pourſuivie, n'a qu'un trou pour ſe ſauver, il ne leur reſtait que le paſſage étroit d'un Spectacle Beaujolais. Les Suppliantes croyaient en profiter..... mais le ſiniſtre & inflexible le Brun avait tout prévu. --L'intrépide Fribourg avait reçu la conſigne; -- l'intrépide Fribourg n'entendit pas la raiſon.... il eſt Suiſſe, & les ordres du Collecteur furent ponctuellement exécutés..... L'entrée de votre Palais, Monſeigneur; cette entrée, qui toujours a été ouverte aux Suppliantes, leur eſt fermée impitoyablement...... On les voit telles que des renards flairant leur proye dans un piége qu'ils n'oſent aborder, craignant de s'y prendre, roder autour des galeries déſirées, & n'oſer y paraître.... Quelques-unes d'elles, ſous le coſtume de galans Chevaliers, y ſont parvenues; mais ne pouvant garder le ſecret de

leur ſexe, elles furent reconnues, & ignominieuſement chaſſées.... Cet aveu, Monſeigneur, vous prouve la franchiſe des exilées?

Voilà, Monſeigneur, la ſituation déplorable où ſont réduites les Suppliantes.... Les unes, jeunes, ſont privées de jouir, & les autres perdent leur fonds, & vont être ruinées. Suſpendez, Monſeigneur, les banqueroutes les plus énormes dont leur inaction menace la finance... La bourſe déjà en tremble de frayeur! votre Palais leur eſt fermé, & ce n'eſt point par votre ordre...... Souffririez-vous que les Suppliantes, ſans être entendues, ſoient victimes innocentes de cet abus.... Ah! Monſeigneur! quand Paris jugea les trois Déeſſes, il les vit, les entendit, & prononça......

MOYENS DE DROIT.

Il eſt des Codes connus dans toute l'Europe, & dont la ſageſſe, en maintenant au citoyen la jouiſſance d'un uſage conſacré par le tems, le met à l'abri de l'uſurpation & du pouvoir ſupérieur... Ces Codes fixent la tranquillité de l'Etat, le bonheur de la ſociété; & les loix qu'ils offrent ſont les loix protectrices du commerce, & de l'innocence.

Depuis que la France connaît le ton de la galanterie, que Paris eſt devenu le centre des Arts, que l'on a vu les Grâces ſe promener dans la Capitale, ſuivies du nombreux cortége des Amours, le ſein de votre Palais, Monſeigneur, a été ouvert aux Suppliantes; comme vous, elles ont leurs archives, leurs généalogies... Vos courtiſans chercheraient-ils à tromper votre religion ſur la bienveillance que vous avez accordé à leur corps, qu'un ſeul fait à jamais mémorable, & écrit en lettres d'or dans les annales des Suppliantes, diſſiperait l'erreur & ferait tomber le maſque de la calomnie. . . . Ce fait eſt ſimple, Monſeigneur; les Suppliantes le rapportent mot pour mot:

» Jeanne Louvin, très-digne Maquerelle,
» atteſte, ſur ſa foi de Put. . ., que Demoi-
» ſelle Marie Tempérament, ſous l'allée du
» jardin du Palais Royal, livra combat dans
» une nuit dix-ſept fois, & fut enfin vaincu
» par un Ecuyer duPrince.... En foi de quoi
» j'ai ſigné.... *Signé* Louvin... On lit plus
» bas, fait & écrit en ramenant la Pucelle
» dans mon Bor. . . . Ce 15 Avril 1739 ».

Les Suppliantes vous citeraient, Monſeigneur, mille faits plus ſurprenans, & qui,

en décelant la ſupériorité de leur Art, décéleraient l'ancienneté de leur privilége. Mais vous êtes juſte, Monſeigneur, & vos lumières ſont trop vives pour qu'elles cherchent à les éclairer encore.

Cet écrit ſolemnel & qui vient de vous être rapporté, Monſeigneur, laiſſe après lui un laps de tems conſidérable... depuis qu'il eſt dépoſé dans l'hiſtoiredes Suppliantes. Que de Maq.... dans votre jardin ont trouvé de voitures ! que de Filles y ont trouvé des chevaux ! Et les Suppliantes, marchant ſur les traces de leurs ayeules, ne quitteraient pas l'aîle de l'Amour pour s'envoler ſur l'aîle de la Fortune!.. Ah! Monſeigneur, l'incertitude eſt déchirante ! .. Cœurs ſenſibles ! .. conſolez vous... l'inſtant eſt arrivé... la loi parle, & les Suppliantes triomphent.

Il eſt douloureux, Monſeigneur, de ſe ſervir du droit qu'accorde la preſcription. Mais vos Miniſtres ont réduits les Suppliantes à cette extrêmité.

Elles ſoutiennent à votre Grandeur, avec tout le reſpect & la vénération dont elles ſont pénétrées, que vous ne pouvez point aujourd'hui vous oppoſer à leurs courſes journalières, nocturnes, dans votre

Palais, & que depuis plus de trente ans, y apprenant avec noblesse & distinction, le catéchisme de Paphos, & le feuilletant à leur gré, sans jamais avoir été troublées, la prescription prononce en leur faveur, & leur rend la liberté qu'on a voulu leur ravir. » *Currit prescriptio contra valentem agere; & » ista currit pro mulieribus publicis & salvis.* »

Cet axiome de droit est victorieux, & terrasse les Courtisans de votre Altesse. Les méchans qu'ils sont, éleveront peut-être des doutes sur l'épithète, *salvis.* Les Suppliantes prévoient leur objection, & soumettent d'avance à des experts convenus, ou même à l'œil de votre Altesse, les boutons rosés de la gorge de Latierce, qui n'est pas encore tiercée au profit de Mercure, les fesses dodues de la Bacante, très-échevelée, le corps blanc & élastique de St. Maurice, & la cuisse ronde & potelée de Monpensier, &c. &c. &c.

D'après ces offres, la loi, & cette autorité, gravée par Cupidon même sur les murs du jardin :

Fout.... Ce Jardin est le Trône des Put.....

peut-on refuser aux Suppliantes l'entrée qui leur est dûe, & le droit dont elles ont toujours joui ?

MOYENS DE CONSIDÉRATION.

Souvent, Monſeigneur, dans les Tribunaux, le Juge ſacrifie la loi aux moyens de conſidération, & c'eſt en leur faveur que quelquefois la vertu retrouve ſon empire, & l'innocence ſa candeur. Si ces moyens peuvent faire taire le ſentiment de la loi, croyez-vous que ce ſoit dans une circonſtance plus favorable que celle-ci? .... Croyez les diſcours des Suppliantes..... Elles trompent, mais ne mentent jamais. Qui mieux qu'elles, Monſeigneur, vous apprendra qu'elles embelliſſent votre Palais, que leur éclat lui donne un nouveau luſtre, & que tandis qu'un Financier ſue ſang & eau pour eſcroquer les billets de Caiſſe, leur art s'étudie pour le diſſiper avant de ſortir du Jardin...... Oui, Monſeigneur...... Votre Palais eſt le plus beau de l'Europe.....

Mais ſans Beautés, ferait-il admiré? Il y a plus, Monſeigneur, quand ces motifs puiſſans ne réjailliraient pas ſur ces Marchands renommés (vos locataires), & ne feraient pas l'auſpice le plus favorable à l'ombre duquel ils commercent, que voudriez-vous que le corps entier des Suppliantes devînt? A

quelexcès honteux ſerait-il expoſé ? Vous le ſavez, Monſeigneur, votre Jardin eſt la banque des Suppliantes.... C'eſt de là qu'elles tirent leurs effets. Quel ſort éprouverait la pauvre Delaunay, qui, profitant du ſilence de la nuit, jette dans le commerce minois Gentilhomme & Bourgeois ! En un mot, par quel art les célebres inſtitutrices & amatrices des plaiſirs publics parviendraient-elles à entretenir la blancheur continuelle des chapeaux de ces jeunes Vénus plongées dans l'inaction ?.... Car, Monſeigneur, leurs fonds de boutique ne s'achète & ne ſe paye que ſur le taux des revenus du Jardin ; & encore une fois, ſi vous en défendiez l'entrée aux Suppliantes, que deviendrait tout ce peuple femelle ?.....

Ah ! Monſeigneur, Monſeigneur ! les Suppliantes enlacent vos genoux ; les plus jeunes d'elles vous baiſent les mains ; daignez leur accorder le privilège que vous leur avez toujours accordé..... ordonnez que les portes de votre Palais s'ouvrent devant elles, & que le bonheur y rentre.... Rendez à votre Domaine le charme qui l'embellit, aux Créſus agioteurs, la douce occaſion de ſemer l'or ; aux jeunes fréluquets, le plaiſir de rire à leurs dépens ; enfin, rendez aux Suppliantes

une nouvelle existence !...... leur cœur sera pénétré de la joie la plus vive.... & les mamans, pleines de reconnoissance, offriront à Votre Grandeur, le chef-d'œuvre de la Nature le plus parfait & le plus voluptueux.

Ce considéré, Monseigneur, il vous plaise donner acte aux Suppliantes de ce qu'elles consentent que des experts convenus ou nommés d'office, examinent les Demoiselles Latierce, la Bacante, Saint-Maurice, Monpensier, ès noms, pour ensuite le rapport être fait & rapporté devant S. A. S. Mgr. le Duc d'Orléans, & être ensuite par elle ordonné ce qu'il appartiendra ; & attendu que le cas requiert célérité, & que les Suppliantes meurent de faim, il vous plaise, Monseigneur, ordonner par provision, qu'en vertu de l'Ordonnance apposée au bas de la présente Requête, soit par votre Grandeur, & en son absence par votre Chancelier, tous Suisses de portes dudit Palais Royal, & Exempts ayant inspection sur le Jardin, seront tenus, dans une heure, à compter du moment de la signification de ladite Ordonnance, auxdits Suisses & Exempts, d'ouvrir aux Suppliantes toutes les portes du Palais Royal, & celles donnant sur le Jardin ; comme de reconnaître les Suppliantes pour

filles

filles de bien, d'honneur & de probité; en conséquence faire défenses audit Lebrun, ès noms, de ne plus abuser de son pouvoir sur les Suppliantes; & pour l'avoir fait, le condamner à être fessé par quatre d'entr'elles, & en 3000 liv. de dommages intérêts, moitié applicable, de leur consentement, aux pauvres de l'Hôpital, & l'autre moitié aux Fols de Bicêtre; & dans le cas où vous ne vous décideriez pas à accueillir les conclusions ci-devant prises (ce que les Suppliantes ne présument pas), il vous plaise, Monseigneur, leur accorder un référé pour plaider devant vous, & en votre absence devant M. de la Touche, votre Chancelier; en conséquence leur indiquer jour & heure, & leur permettre de faire assigner dans les délais ledit sieur Lebrun, pour voir adjuger aux Suppliantes les conclusions ci-dessus prises, & condamner ledit Lebrun aux dépens, que les Suppliantes pourront employer, contre lui, envers leurs locataires, ou Marchands de Modes, en frais & mises d'exécution, sauf & sans préjudice aux Suppliantes, de prendre par la suite telles autres conclusions qu'il appartiendra, & sous la réserve de tous leurs droits, & vous ferez bien.

DE LONGVY, Proc.

OBSERVATIONS IMPORTANTES.

A MONSEIGNEUR

LE DUC D'ORLÉANS.

Les Suppliantes apprennent à l'inſtant qu'il vient de paraître une petite brochure ſous le nom des Etrennes de Cythère, ou petites Affiches du Palais Royal, dans laquelle un Auteur anonyme a cherché à flétrir leur réputation. Les Suppliantes ne ſe vengeront point de ces ſarcaſmes, en y répondant par d'autres ſarcaſmes : ce n'eſt point leur but ; mais elles promettent à l'Anonyme, un cornet de dragées bien ſucrées, s'il ſe préſente à elles.

Les Suppliantes ont oublié de prévenir ſon Alteſſe Séréniſſime, qu'elles venaient de publier un Code nouveau ſur les mœurs de leur ſociété, & qu'il ſera exécuté avec

la plus grande rigueur.... Elles croient devoir ajouter qu'il a été convenu, que quatre Abbesses feraient une visite perpétuelle, & que les noms des jeunes Nonettes qui seraient prises en flagrant délit dans le Jardin de Monseigneur, seraient rayées, biffées de dessus les registres du monastere qu'elles habiteraient, & qu'elles en seraient ignominieusement expulsées. Les Suppliantes se réservent de prendre d'autres conclusions, tendantes à ce qu'elles soient maintenues dans la jouissance perpétuelle d'entrer au Palais Royal ; jouissance qui leur est acquise par la prescription, si leur demande provisoire n'est pas accueillie....... Le lecteur pense bien que dans ce cas, il faudra qu'elles fassent un gros & long Mémoire, appuyé des meilleures autorités.

PROGRAMME POUR LES AMATEURS.

ABBESSES.

Remarques.

L'ANGLOIS. (*Caricature.* Bouche très-grande, œil louche, front large, cheveux noirs, taille voûtée, & nez plat). Cette illuſtre & remarquable coureuſe, connue des débauchés les plus inſignes, vient de vendre ſon fonds..... Avant de paſſer contrat, ſes livres de recette ont été dépoſés chez un Notaire, & viſités par l'acquéreuſe..... Celle-ci, après les avoir examinés, s'apperçut que les revenus du Palais Royal étaient énormes, & en conſéquence, paya exorbitamment les domaines de Langlois ; & pour les rembourſemens à faire, compta ſur les promenades du Jardin ; mais aujourd'hui ne pouvant y conduire ſon troupeau, elle ſe trouve dans

le plus grand embarras...... Langlois, qui a l'ame dure & vaurienne, ne ſe laiſſe point attendrir par l'évenement fâcheux qui déſole ſes Conſœurs, & s'eſt pourvue dans les Tribunaux contre ſon acquéreuſe. Celle-ci a priſe des lettres de reſciſion, & en a demandé l'entérinement.

Cette affaire importante ſe jugera le 31 Avril 1788.

MASSON. (*Caricature.* Jambe fine, œil bleu, une ſeule dent, levres tombantes, peau molle, front étroit, cheveux blond). Maſſon, honnête femme & pleine de probité, tient Magaſin à prix fixe, & vend avec toute garantie..... Nous n'avons qu'un ſeul reproche à lui faire; c'eſt celui d'être l'ennemie jurée de Langlois..... Nous invitons les Amateurs à réunir ces deux mamans, dont les talens ſont précieux à la lubricité, & qui, raſſemblées & s'ouvrant amicalement leur porte-feuilles, pourraient y puiſer un ouvrage complet ſur l'action.

LABADY, ancienne Mde. Parfumeuſe. (*Caricature.* Nez long, ventre plat, oreilles longues, teint plombé, cheveux roux).

Après avoir vendu la poudre à la livre, Labady a voulu vendre la V....... à la douzaine. Elle eſpérait que ſes anciennes pratiques, ne l'abandonneraient pas, & accoureraient en foule à ſon nouveau comptoir; elle s'eſt trompée. Moins adroite que *Langlois*, ſon fonds eſt abſolument tombé.... Les Amateurs l'accuſent de négligence; mais malgré tout, il faut être juſte; & ſi aujourd'hui elle eſt ſans fortune, elle reſſemble à ces Négocians malheureux, que le haſard ne ſert point quoique très-habiles dans le commerce, & qui finiſſent par montrer le C... C'eſt auſſi ce qu'a fait long-temps la pauvre Labady. Nous ne lui connaiſſons plus que le ſeul eſpoir d'obtenir, en ſa qualité de vétérante, une retraire à la Salpêtriere....... Puiſſe cet eſpoir être accompli!

Ceux qui voudront envoyer leurs aumônes, ſont priés de les adreſſer au Bureau de Sainte Véronique, rue du Maq.....au

DESTIVAL. (*Caricature.* Bouche béante, œil ingénieux, menton petit, cheveux noirs, taille élégante, & teint fané). Il eſt dans tous les ordres des génies ſupérieurs qui dédaignant les voies ordinaires, parviennent à

l'immortalité par des routes inconnues........
Celui de Deſtival eſt de cette claſſe. Nous allons en donner une preuve.

Dans le Sallon de Deſtival, Sallon deſtiné aux jouiſſances, il exiſte un Prie-Dieu, qui y offre à l'œil du Méchanicien, l'ouvrage le mieux conçu & le plus parfait. Ce Prie-Dieu eſt élevé de ſix pieds..... ſur ſa hauteur, eſt placé un petit Amour qui badine avec ſa mere, & ſur un autel très-étroit, eſt placé un gros livre, ſur lequel on lit.... Hymnes de Cythère..... Ce Sallon n'eſt deſtiné qu'à un genre de volupté.

Lorſque le vieillard y arrive, il vole ſur le champ au petit Amour; & le premier mouvement qu'il fait avant d'offrir le ſacrifice, eſt celui de ſe mettre à genoux pour invoquer le Dieu..... A peine eſt-il proſterné, que les bras du Prie-Dieu ſerrent l'Adorateur, le preſſent, & qu'une énorme ceinture le retient...... Les Prêtreſſes alors s'avancent & conſomment le ſacrifice.

Cette invention eſt d'autant plus précieuſe, qu'en ſe mettant à genoux, la poſition eſt naturelle, & qu'il eſt plus facile aux

Célébrantes d'agir...... Nous ne pouvons trop louer l'Auteur de ce ſuperbe Ouvrage, (Deſtival) & l'engager à ouvrir une ſouſcription, près la Fontaine Richelieu.....

MACARRE. (*Caricature.* Main blanche, œil faux, nez de Perroquet, col jaune, taille courbée, poches pleines) Célébre. par certains tours de paſſe-paſſe, dont la jeuneſſe doit ſe défier. Nous eſpérons que ſon Alteſſe Séréniſſime daignera oublier ſes hauts faits.

NONETTES.

Remarques.

LATIERCE. (*Caricature.* Figure fine, lévres roſées, taille ſvelte, pied pointu, cheveux brun, front large & main délicate). Latierce eſt intéreſſante & intéreſſée.... Nous louons ſon activité & ſon ardeur pour ſon état; mais nous lui conſeillons d'être plus délicate dans ſon choix, & ne pas s'abandonner à qui la paye.... Il ne faut jamais être inſatiable, on finit par trop gagner.

LA

La Bacante. (*Caricature.* Figure agaçante, oeil entier, nez bossu, jambe leste, chûte de taille admirable, & tournure gracieuse.) Jeune Beauté, dont le Public connaisseur est satisfait. On lui accorde de la souplesse, de la dextérité, & une connaissance profonde des mouvemens & de son art ; mais on voudrait qu'elle fut plus vraie, plus franche, plus sincère, & que dans l'exécution elle n'affectât point de sentir un plaisir qu'elle ne sent pas.

Saint-Maurice. (*Caricature.* Ton badin, figure vive, oeil étincelant, voix charmante, démarche fière, menton plat, nez long, & posture délicieuse). La plume nous tombe des mains, & nous regrettons d'être obligé d'écrire que cette petite coquette, non contente de voltiger le jour, admet encore à sa couche l'illustre & très-illustre marmiton du celebre Huré, Traiteur en renommée ; mais comme la gourmandise est un vice de jeunesse, nous espérons que la Dulcinée s'en corrigera. — Nous serions fâchés que cette plante fut continuellement cultivée par un valet de cuisine, & nous supplions les Amateurs de faire un Jean de ce grand personnage.

THEVENIN, dite l'As de Pique. (*Caricature.* Œil bleu, figure large, nez long, taille priſe en botte-forte, gorge platte, & tournure indifférente). Si les joueurs de brélan ont trois as en main, & qu'il leur en manque un, l'as de pique : qu'ils prennent Thevenin; ils auront tricon.

MONPENSIER. (*Caricature.* Le geſte impoſant, la tête haute, l'œil noir, le menton long, les épaules larges & la tournure tantôt fringante, tantôt glacée). Cette ancienne Directrice de Spectacles ne joue plus la Comédie..... Elle ſe contente de lever la toile & de la baiſſer. Nous deſirerions qu'elle eût un peu plus d'amour pour la gloire, & qu'elle étudiât quelques rôles. En vivant dans la nonchalance, on oublie les ſuccès que l'on a eu, & Monpenſier au contraire doit ne pas oublier les ſiens.... Nous nous flattons aſſez pour eſpérer qu'elle ſortira de ſon engourdiſſement, & exercera avec force & conſtance les talens dont le ciel l'a doué.

Nous ne ferons aucunes obſervations ſur les qualités diſtinguées des charmantes Pucelles dont le nom eſt ci-après, & ont ſigné la Requête précédente : leur réputation ſuffit. Pleins de l'amour du bien public, nous nous bornerons à rapporter leurs ſeings.

M M.

Sainte-Foi.
Blondy.
Delorme, la tête de Maure.
Delorme, la tête de Mouton.
Dominique. Elle a été brûlée, comme voiſine des Délaſſemens comiques.
Aſtruc, qui a été arrêtée le 3 Avril 1788, & miſe à S. Martin avec deux de ſes Nonnes.
Duhamel.
Julie.
La Tante & la Niéce.
Victoire Gobet.
La Petit.
La du Avé.
Marianne.
La Blonde élancée.
La S. Farre.